



**Relation Des Deliberations Dv Clergé De France, Svr La
Constitvtion, Et Svr le Bref de N.S.P. le Pape Innocent X.
Par Laquelle Sont Declarées & definies cinq Propositions
en matiere de Foy**

Paris, 1656

Lettre Escrite A Tods Les Prelats su Royaume de France, par les
Cardinaux, Archeuesques, & Euesques qui se sont trouuez à Paris, le 15.
Iuillet 1653. pour la reception de la Constitution de N. S. P. ...

[urn:nbn:de:hbz:466:1-73777](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-73777)

*LETTRE ESCRITE A TOVS LES
Prelats du Royaume de France, par les Cardinaux,
Archeuesques, & Euesques qui se sont trouuez, à Pa-
ris, le 15. Iuillet 1653. pour la reception de la Consti-
tution de N. S. P. le Pape Innocent X. contre les cinq
Propositions de Iansenius.*

LES CARDINAUX, ARCHEVESQVES ET
Euesques estant en cette Ville de Paris ;

*AVX ARCHEVESQVES ET EVESQVES
du Royaume de France, nos tres-honorez Freres ;
Salut en nostre Seigneur.*

MONSIEVR,

Le sujet qui nous oblige de vous escrire cette Lettre, est si important à l'honneur de l'Eglise ; au repos de nos Dioceses ; au salut des ames qui nous sont commises, & à l'union inuiolable qui doit estre entre nous, que nous ne doutons point qu'elle ne vous soit tres-agreable, & que nos sentimens ne se trouuent communs aussi-bien que nostre interest. Vous n'ignorez pas que depuis quelques années, certaines Propositions ont esté enuoyées par plusieurs Prelats à nostre saint Pere le Pape, avec vne Lettre signée d'eux en particulier, pour demander à sa Sainteté qu'il luy plût de les examiner, & de declarer ce qu'il en falloit croire. Ils ne jugeoient pas sans doute, à cause de l'estat present des disputes qui s'estoient esmeuës dans la France, & qui partageoient les esprits, en deuoir faire eux-mesmes le premier jugement, comme il leur appartenoit par l'essence de leur dignité, & selon les formes Canoniques. Et ils croyoient qu'il estoit besoin de la voix du Chef de l'Eglise, pour imposer vn silence eternal aux vents qui commençoient à s'éleuer contre le vaisseau dont Dieu leur a donné la conduite. Certes, ils estoient d'autant plus à craindre, que ce n'estoit

G ij

pas du dehors qu'ils souffloient ; mais que c'estoit dans le vaisseau mesme qu'ils auoient leur origine, & que personne ne pensoit exciter la tempeste, mais s'y opposer. En effet, chacun s'est rendu au pied de la Chaire de saint Pierre, qui est le Centre de l'vnité Catholique où toutes les lignes doiuent aboutir, si elles ne veulent, en s'en écartant, trouuer leur ruine dans leur separation. Nostre saint Pere le Pape Innocent X. a bien connu l'importance de l'affaire sur laquelle on le consultoit, & la necessité d'y respondre promptement. C'est pourquoy il y a voulu apporter vn soin extraordinaire pour la terminer. Apres diuerfes consultations, il a fait vne Bulle par laquelle il qualifie & condamne les Propositions dont il estoit question. Monsieur le Nonce l'ayant remise entre les mains de nos Agents generaux, avec vn Bref qui s'adresse à tous les Euesques de France, ils nous ont conuoquez chez Monsieur le Cardinal Mazarin, pour deliberer de ce qu'il falloit faire en cette occasion; les grandes affaires dont son Eminence est chargée, n'ayant pas pû luy permettre de se trouuer au lieu ordinaire. Tous les Euesques qui se sont rencontrez à la suite de la Cour pour les interets de leurs Dioceses, se sont rendus à cette Assemblée. Ils y ont apporté vn mesme esprit, vn mesme cœur, & vne mesme bouche, pour receuoir le jugement de celuy, à qui comme à leur Chef, ils sont si estroitement liez par l'Vnité de l'Episcopat Chrestien, dans la subordination Hierarchique, qu'ils ont crû, avec raison, auoir prononcé avec luy la condamnation des Propositions qu'il a condamnées. Ainsi il n'y a eu entre nous autre diuersité, que celle de la façon d'exprimer le respect que chacun porte au Successeur de saint Pierre, & de la deference qu'il veut rendre à son Decret pour le bien de la paix, & pour la conseruation de la Verité, & de l'Vnité. Cette soumission ne doit surprendre personne, puis qu'elle est comme l'heritage des Euesques de France, qui dans vn Synode tenu sous Carloman & Pepin, firent vne declaration solemnelle de vouloir garder l'vnité avec l'Eglise Romaine, & estre sujets à saint Pierre, & à son Vicaire jusqu'à la fin de leur vie. Mais nous auons consideré que ce n'estoit pas assez

de recevoir la Censure du saint Pere avec respect, & qu'il falloit principalement songer à en tirer le fruit dont nos Dioceses ont besoin. C'est pourquoy apres auoir resolu d'escrire vne Lettre à sa Sainteté, au nom des Euesques qui se sont trouuez dans l'Assemblée, pour la remercier du soin paternel qu'en cette occasion elle a voulu prendre de la paix de l'Eglise, nous auons serieusement pensé à ce qui la pouuoit solidement establir. Il nous a donc semblé qu'il estoit bon de vous enuoyer la copie de nostre Lettre au Pape, afin que si vous le jugiez à propos, il vous plût de luy escrire dans le mesme sens. Car par cette conformité d'expression de nostre respect pour le S. Siege, il paroistra que nous auons tous vn mesme sentiment sur la condamnation qu'il a faite; ce qui donnera autant de confusion aux Aduersaires de l'Eglise, qui fondoient desja de grands desseins sur l'esperance de nostre diuision, qu'elle fera sentir de joye aux vrais amateurs de l'Vnité Chrestienne. Nous auons encore estimé qu'il falloit estre vniformes dans les Mandemens que nous dresserons pour la publication de la Bulle, de peur qu'il ne s'y glisse quelques termes, qui s'écartant de la condamnation précise des cinq Propositions en la forme qu'elle est conceüe, & où nostre saint Pere entend qu'elle demeure, pourroient aigrir les esprits qu'il faut calmer avec douceur, & faire naistre de nouveaux troubles. C'est pourquoy nous vous enuoyons vn Formulaire de Mandement que nous auons examiné, & nous vous prions de vous en vouloir seruir. En cela, MONSIEVR, nous ne pretendons point vous imposer aucune contrainte, mais nous vous communiquons en particulier, avec l'esprit de la fraternité Episcopale, les moyens qu'en vne Assemblée fort solemnelle nous auons jugé les plus propres, pour faire rendre au jugement du saint Siege, l'obeissance qui luy est deuë, & pour mettre la paix dans nos Dioceses. Nous vous conjurons encore d'empescher que ceux qui annonceront la Parole de Dieu dans vos Paroisses, s'ils parlent de la condamnation de ces Propositions au Peuple, aux lieux où cela pourroit estre necessaire, le fassent de telle sorte, que de la Censure des mau-

uais dogmes, ils ne passent à aucunes inuectiues contre qui que ce soit, puis que par la grace de Dieu nous voyons qu'en cette rencontre, tous disent la mesme chose, & glorifient le Pere celeste d'une mesme bouche, aussi-bien que d'un mesme cœur. Tous les noms qui marquent quelque diuision entre les Fidelles doiuent estre supprimez : Et quoy qu'il semble que ce ne soit pas vne chose de grande importance, toutefois dans l'esprit des simples, ces denominations odieuses de party, font vn grand prejudice & à la doctrine, & aux bonnes mœurs. Il faut que ceux par la bouche de qui nous instruisons nos Peuples, s'accomodent à leur foiblesse, & qu'ils éuient ce qui est trop subtil, ou ce qui sent la contestation; sur tout en des temps où il est necessaire de retrancher tous les sujets de dispute, comme celuy où nous sommes. Nous esperons que par cette conduite, les Veritez Catholiques s'affermiront de jour en jour, que nostre vnion nous rendra inuincibles contre ceux qui ne peuuent nous affoiblir que par nostre diuision; & que la tempeste qui sembloit nous menacer, se changera en vn calme profond, par la grace de celuy qui n'a besoin que d'une parole pour commander aux vents, à la mer, & pour arrester leur plus grande violence. C'est en luy que nous sommes,

MONSIEVR,

*Vos tres-humbles & tres-affectionnez seruiteurs
& Confreres, Les Archeuesques & Euesques
assemblez à Paris.*

- ✠ Le Card. MAZARINI.
- ✠ VICTOR, Arch. de Tours.
- ✠ DE GRIGNAN, Arch. d'Arles.
- ✠ HENRY, Arch. de Bourdeaux.
- ✠ G. DAVYSSON, Arch. d'Ambrun.
- ✠ FR. Arch. de Roüen.
- ✠ PIERRE DE MARCA, nommé Arch. de Thoulouze.
- ✠ LEBERON, E. de Valence & Die.
- ✠ GILLES, E. d'Evreux.
- ✠ ANTHYME DENYS, E. de Dol.
- ✠ PIERRE, E. de Montauban.
- ✠ ANTOINE, E. de Grasse & de Vence.
- ✠ P. DE BROC, E. d'Auxerre.

✠ ROBERT,

- ✠ ROBERT, E. de Dol.
- ✠ HENRY, E. de Rennes.
- ✠ IACQUES, E. de Toulon.
- ✠ FELIX, E. de Chaalons.
- ✠ DENYS, E. de Saint-Brieuc.
- ✠ HENRY, E. du Puy, C. de Velay.
- ✠ FERDINAND, E. de Saint-Malo.
- ✠ CLAYDE, E. de Constances.
- ✠ IACQUES, E. de Saint-Flour.
- ✠ IACINTE, E. d'Oranges.
- ✠ HARDOÛIN, E. de Rhodéz.
- ✠ PHILEBERT EMANVEL, E. du Mans.
- ✠ FRANÇOIS, E. de Madaure, Coadjuteur de Cornouaille.
- ✠ FRANÇOIS, E. de Glandeuze, nommé E. d'Amiens.
- ✠ GABRIEL, E. d'Avranches.
- ✠ JEAN, E. d'Oleron.
- ✠ L'Abbé DE SERVIENT, nommé à l'Euêsché de Carcaffonne.
- ✠ L'Abbé TVBEVF, nommé à l'Euêsché de Saint-Pons.

*Par le commandement de nosdits Seigneurs,
DE VILLARS.*

De Paris, ce 15. Juillet 1653.

*LETTRE DE MESSIEURS LES AGENTS
généraux du Clergé, pour accompagner celle
de Messieurs les Prelats.*

MONSEIGNEUR,

Le Pape ayant enuoyé vn Bref & vne Bulle à Monseigneur le Nonce pour Nossseigneurs les Prelats de France, avec vn ordre de S. S. pour nous la remettre entre les mains, nous crûsmes estre obligez de les assembler pour leur en faire la lecture. Vous verrez par la Lettre qu'ils vous escriuent ce qui fut arresté dans cette Assemblée. Nostre dépesche, MONSEIGNEUR, vous auroit esté plustost renduë, n'eust esté que nous trouuâsmes dans la Declaration que le Roy vous adressoit pour la publication de cette Bulle, des termes qui chocquoient en quelque façon l'honneur deu à vostre Caractere, & à la liberté de vos fonctions. Sur la plainte que nous en auons faite, nous auons esté assez heureux pour obtenir vne partie de ce que nous souhaitrions, & le serions

H